Aubervilliers (93) : prison ferme pour un couple de marchands de sommeil pakistanais

04/04/2017 à 11h16

Un couple de marchands de sommeil vient d'être condamné à 18 mois et 12 mois de prison ferme avec à la clé la confiscation de l'un des deux pavillons indignes situés à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

Le tribunal de Bobigny a une nouvelle fois infligé une peine de prison ferme à ces loueurs peu scrupuleux. En décembre 2015, ils avaient déjà écopé de prison avec sursis.

Le Parisien